

Varilhes le 9 janvier 2019

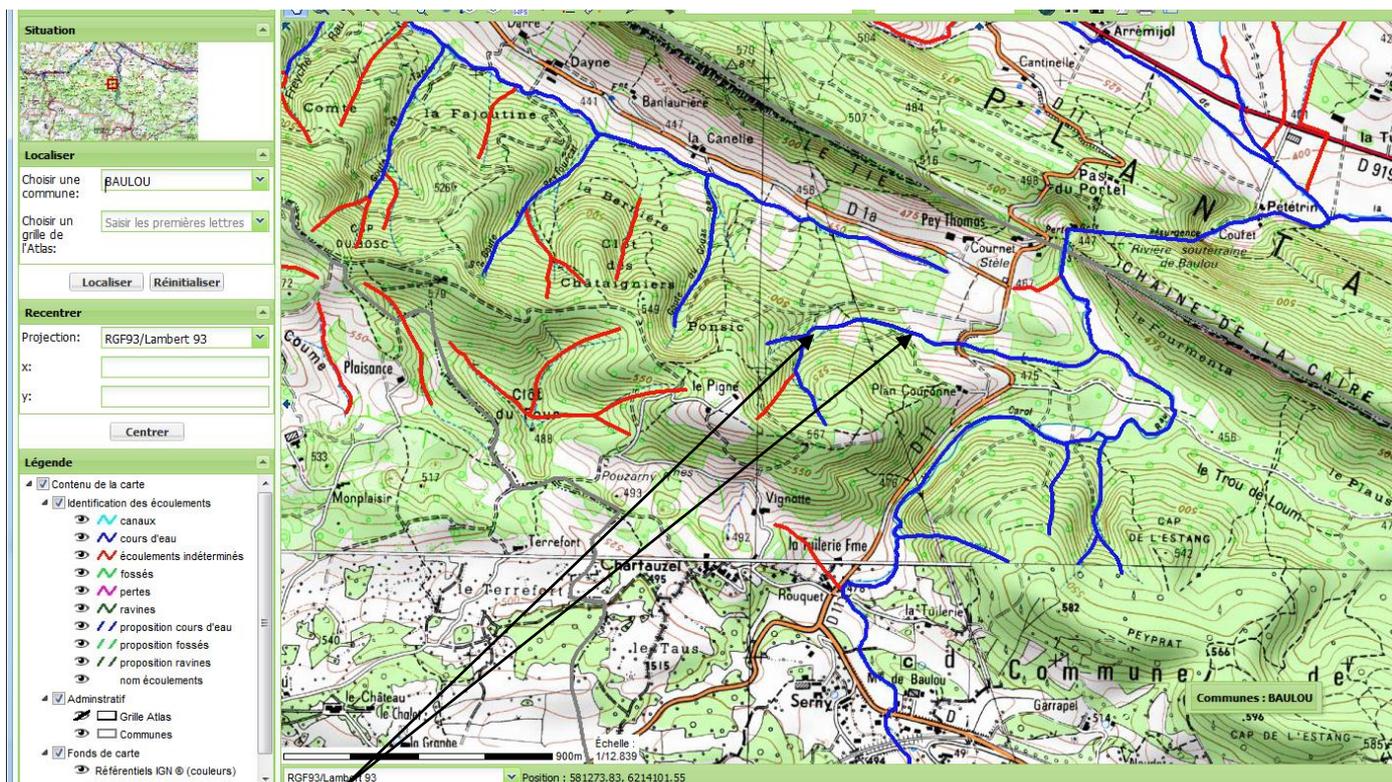
à

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires DDT
Service Environnement - Risques
A l'attention de Monsieur Butel

Monsieur le Directeur,

Une récente visite sur un affluent du ruisseau du Carol sur la commune de Baulou nous a permis de constater qu'une coupe de bois récente a impacté fortement ce cours d'eau.

Le Carol, est classé en réservoir biologique au titre du 214-17 du code de l'environnement : A0192 | O1310560 | Le ruisseau de Carol par arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne .



Situation de la coupe de bois

L'écrevisse à pattes blanches y est recensée et ses affluents sont susceptibles de les abriter.

Concertation départementale pour la préparation des classements des cours d'eau - Fiche descriptive des tronçons

A0192 ruisseau de carol

Département(s) 09 COMGEO:Garonne UHR: Ariège Hers Vif

Code SDAGE: A0192 Longueur (en m): 13395 Code hydrographique (drain principal): O1310560

Type d'entité:	Migrateurs amphihalins	Très bon état	Réservoir biologique	Espèces présentes:	Espèce(s) déterminante(s): Ecrevisse à pattes blanches-
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Observations:

% de recouvrement du tronçon par un décret de classement au L432-6 :	0
% de recouvrement du tronçon par un décret de classement au L432-6 avec liste d'espèces:	0
% de recouvrement du tronçon par un classement en cours d'eau réservé:	0
Classe de recouvrement du tronçon par des "zonages environnementaux" (ZNIEFF, APB ,Pnr... :	>75%
Sage ou contrat de rivière:	Aucun

La coupe se développe de part et d'autre du cours d'eau et des dégradations fortes sont visibles comme vous pourrez le constater sur les photos jointes :

- * destruction totale de la rypisylve sur plus de 100 mètres linéaires (160 m environs),
- * embâcles et troncs encombrant et recouvrant le lit,
- * destruction du lit en plusieurs points,
- * destruction de la zone humide associée au cours d'eau,
- * passages à gués non aménagés

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir les documents, arrêtés ou autres, relevant des rubriques de la nomenclature eau, ayant permis d'accorder ces travaux. A défaut, les procédures en cours, procès-verbaux, mises en demeure ... que vos services ont établi sur ce chantier.

Dans l'attente, vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre signalement, veuillez agréer Monsieur le Directeur l'expression de nos sentiments respectueux.

Le délégué Régional

Jean Pierre Jenn



Le Président de l'APRA le Chabot

Jean Pierre Marboeuf



Copie :
Délégation Départementale de l'AFB

